

Le Fonds commémoratif de bourses d'études Orville-Erickson a été instauré en 1975 à la mémoire d'un éminent promoteur de la conservation de la nature et amateur de plein air, le regretté Orville Erickson de Prince Albert, Saskatchewan. Le montant des bourses d'études varie entre 500 \$ et 4 000 \$.



### ORVILLE ERICKSON

La passion d'Orville Erickson pour la vie en plein air et son enthousiasme pour la conservation de la nature l'ont mené à la présidence de la Fédération canadienne de la faune, fonction qu'il a si bien remplie qu'il a été nommé l'amateur par excellence de la vie en plein air du Canada en 1975. M. Erickson a occupé de nombreux postes tant municipaux que dans le secteur de la conservation de l'environnement et, en 1968, il s'est vu décerner le titre de « Citoyen de l'année » dans sa ville natale de Prince Albert, en Saskatchewan.

Durant une vie courte mais très active, M. Erickson a trouvé le temps de devenir un homme d'affaires prospère, d'être un mari et un père dévoué, tout en œuvrant sans relâche en vue de réaliser les choses qui lui tenaient à cœur. Avant d'être président de la FCF, il a assumé cette fonction au sein de la Saskatchewan Wildlife Federation, en 1969 et 1970, ainsi qu'à la division de Prince Albert dans les années 60. Il était désormais un porte-parole respecté des chasseurs et pêcheurs aux quatre coins du Canada. M. Erickson attachait beaucoup d'importance au dossier des mesures législatives relatives à l'enregistrement des armes à feu, ainsi qu'à celui de la chasse illégale et de la vente illégale de viande de gibier. En 1974, il s'est vu décerner le Gordon Lund Memorial Trophy pour sa contribution exceptionnelle à la conservation des espèces sauvages. On le considérait comme l'un des principaux chefs de file de ce domaine en Saskatchewan. M. Erickson était un passionné de plein air, et il veillait à rencontrer ceux qui pouvaient faire bouger les choses au Canada : des autochtones avec qui il examinait des questions de conservation, des biologistes de terrain internationaux, l'ancien premier ministre John Diefenbaker, ainsi que le président de la Nation National Wildlife Federation aux États-Unis. Lorsqu'il est décédé subitement, en août 1975, il était à la pêche avec des amis dans le nord de la Saskatchewan.

En reconnaissance de son dévouement incomparable, le Fonds commémoratif Orville-Erickson a été créé afin de permettre à des étudiants de poursuivre, avec le même enthousiasme et la même ferveur, des recherches en vue de trouver des solutions à nos problèmes écologiques, grâce à des bourses d'études.

Le Fonds est géré par la Fondation canadienne de la faune. Les sommes proviennent entièrement du secteur privé, grâce aux efforts bénévoles des amis d'Orville Erickson. Les gens

qui recueillent ces fonds et ceux qui s'occupent de leur affectation ont exprimé de part et d'autre leur désir que ces sommes, obtenues grâce à des efforts soutenus, servent d'aide financière aux étudiants qui sont animés du même enthousiasme et du même engagement envers la conservation des espèces sauvages qu'a manifestés Orville Erickson tout au long de sa vie. Parmi les programmes d'études suivis par les récipiendaires précédents des bourses du Fonds commémoratif Orville-Erickson, mentionnons la biologie, la zoologie, les systèmes des ressources mondiales, la gestion des écosystèmes, la biologie environnementale, l'écologie et la biologie évolutionniste, la restauration écologique, les sciences de l'environnement.

#### **OBJET**

L'objet du Fonds est d'accorder une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études supérieures dans le domaine de la conservation de la faune et de la flore.

#### **ADMISSIBILITÉ**

Tout candidat doit être étudiant en bonne et due forme, inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement canadien reconnu et être citoyen canadien ou immigrant reçu ayant l'intention de travailler au Canada.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Le Fonds est géré par un Conseil de cinq fiduciaires. C'est à ce conseil que revient chaque année le rôle de choisir les étudiants qui recevront les bourses d'études.

La Fondation canadienne de la faune reçoit les demandes de bourses, puis les fait parvenir aux fiduciaires du Fonds. Les fiduciaires étudient les demandes puis présentent leur liste de candidats qui méritent de recevoir de l'aide financière.

#### **AFFECTATION DES FONDS**

La Fondation canadienne de la faune émet les chèques de bourses d'études de la part des fiduciaires du Fonds et conformément à leurs directives.

Toutes les bourses s'appliquent à une année scolaire normale. Chaque bourse est divisée en deux versements égaux, le premier est effectué en septembre et le second, en janvier.

#### **FORMULAIRES**

Toute demande de bourse d'études doit être présentée sur le formulaire pertinent. Les renseignements supplémentaires ne doivent pas dépasser une page. Les étudiants des deuxième et troisième cycles doivent inclure un plan d'étude ou de recherche (limite d'une page).

#### **DATE LIMITE DES DEMANDES**

Les demandes doivent nous parvenir par poste ou par courriel au plus tard le 25 mai. Les fiduciaires du Fonds étudient les demandes en septembre. En apposant sa signature à la demande, le candidat indique qu'il accepte la responsabilité de respecter les modalités d'attribution des bourses, décrites dans le présent document.

### **AVIS DE DÉCISION**

Chaque candidat recevra un avis écrit de la décision qui aura été prise. Les avis seront envoyés par la Fondation canadienne de la faune au plus tard le 30 septembre.

### **RÈGLEMENTS RÉGISSANT L'UTILISATION DE LA BOURSE**

Les bourses peuvent servir à payer les frais de subsistance. En aucun temps ne peuvent-elles servir à l'achat de matériel ou d'un véhicule.

### **MODALITÉS DE RESPONSABILISATION**

Le bénéficiaire détient le pouvoir ultime de dépenser la somme reçue et doit rendre compte de l'utilisation de la bourse. Les fiduciaires se réservent le droit de demander des informations sur l'utilisation des fonds et d'exiger des renseignements financiers supplémentaires, le cas échéant. Les fiduciaires se réservent également le droit de révoquer une bourse d'études s'il apparaît que les fonds n'ont pas été utilisés conformément aux modalités décrites dans le présent document.

### **COMPTE RENDU**

Les candidats qui reçoivent des bourses d'études doivent présenter un relevé de notes après chaque semestre, dans les deux semaines suivant la réception des notes par l'étudiant. Le second versement des bourses d'études ne sera effectué qu'après la réception et l'examen du relevé de notes. Les fiduciaires se réservent le droit de révoquer une bourse d'études si l'étudiant n'atteint pas un niveau acceptable de rendement dans ses études.

Si l'étudiant ne respecte pas les modalités de compte rendu, toute demande ultérieure sera rejetée.

### **RECONNAISSANCE DU SOUTIEN FINANCIER**

La reconnaissance du soutien financier devrait être indiquée dans toute publication, tout film, événement, projet, etc., entrepris par l'étudiant tandis qu'il est bénéficiaire d'une bourse d'études du Fonds commémoratif Orville-Erickson.